

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU DE GAZIFÈRE INC. (PROJET THURSO)**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p.4;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p.6.

Préambule :

(i) « *Le Projet en est donc un de grande importance pour Gazifère, pour la Municipalité de Thurso, pour les futurs clients et pour le gouvernement du Québec, qui a par ailleurs accepté de verser jusqu'à un maximum de 10 M\$ pour permettre la réalisation de celui-ci afin d'en assurer la rentabilité* ».

(ii) « *1- Le Projet obtiendra une contribution de la part du gouvernement du Québec pouvant aller jusqu'à un maximum de 10 M\$, ce qui réduit de manière substantielle l'investissement initial que supportera Gazifère.*

[...]

Par ailleurs, ce Projet s'inscrit avantageusement dans les objectifs du gouvernement du Québec via la stratégie énergétique 2030, notamment eu égard à la transition énergétique présentement en cours. En effet, ce Projet aura pour effet de permettre la conversion de consommateurs de produits pétroliers tels que le mazout lourd, l'huile à chauffage et le propane, vers le gaz naturel. Au total, c'est l'émission de plus de 11 500 tonnes de CO₂ par année qui sera évitée par la réalisation du Projet, sans compter les réductions additionnelles découlant notamment du transport des produits pétroliers par camions de Montréal à Thurso ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez préciser les conditions d'octroi de la contribution du gouvernement du Québec mentionnée aux références (i) et (ii). Veuillez commenter.
- 1.2 Veuillez préciser l'échéancier selon lequel sera versée la contribution du gouvernement du Québec.
- 1.3 En référence (ii), Gazifère mentionne que le projet permettra d'éviter plus de 11 500 tonnes de CO₂ par année. Veuillez indiquer si la contribution du gouvernement du Québec est modulée en fonction de la réduction de l'émission de tonnes de CO₂ anticipée. Veuillez commenter.

2. **Référence :** Pièce [B-0006](#), p. 9.

Préambule :

« La longueur supplémentaire associée à l'option 3, soit environ 2,3 km, nous permet de réduire la longueur de la conduite posée dans la route 148 de 11,5 km à 2 km. Cette alternative permet de réduire le risque représenté par la route 148 dans la même proportion, soit de presque 83 %. Par ailleurs, en parcourant plusieurs fois ce tracé et en mandatant une société de génie-conseil pour nous éclairer sur le volet environnemental du chantier envisagé, nous avons également pu prendre en considération les autres facteurs de risques et les résorber au maximum. » [nous soulignons]

Demande :

2.1 Veuillez préciser les « *autres facteurs de risque* » associés à l'option 3, cités en référence, et veuillez quantifier leur impact sur les coûts du projet. Veuillez élaborer.

3. **Référence :** Pièce [B-0011](#).

Préambule :

Gazifère présente l'analyse financière détaillée du projet Thurso.

Demandes :

3.1 Veuillez confirmer que le Tarif 5 a été utilisé pour l'évaluation des revenus relatifs aux volumes consommés par Fortress lors de l'élaboration de l'analyse financière. Dans la négative, veuillez préciser le Tarif utilisé.

3.2 Veuillez fournir l'impact tarifaire du projet sur 5 ans et sur 10 ans.

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p.6;
 - (ii) Pièce [B-0011](#);
 - (iii) Pièce B-0012.

Préambule :

- (i) « 2- La desserte de la Municipalité de Thurso ne se limite plus à la seule usine Fortress, comme cela était le cas pour le projet de 2013. En effet, près de 47 % des revenus de distribution estimés en lien avec la réalisation du Projet proviendront des 41 autres clients prévus; ».
- (ii) Gazifère présente l'analyse financière détaillée du projet Thurso.
- (iii) Analyse financière du projet (format Excel).
- (iv) A partir du fichier Excel de la référence (ii), la Régie établis le tableau suivant :

	Revenus totaux 0-55 ans				TOTAL
	Résidentiel	Commercial	Industriel		
			Lauzon	Fortress	
Revenu de distribution (\$)	326 392	4 000 982	5 193 828	34 096 531	43 617 733
	0,7%	9,2%	11,9%	78,2%	

Demande :

- 4.1 La Régie constate au tableau de la référence (iv), que 21,8 % des revenus proviendront des clients autres que Fortress. Veuillez fournir les hypothèses et le calcul qui permettent à Gazifère d'affirmer, en référence (i), que près de 47 % des revenus de distribution proviendront des 41 autres clients prévus (donc en excluant les revenus provenant de Fortress).

5. Références : (i) Pièce [B-0006](#), p.7;
(ii) Pièce [B-0006](#), p.7.

Préambule :

« Les deux (2) usines les plus importantes situées sur le territoire de la Municipalité de Thurso, soit Fortress et Lauzon Planchers de bois exclusifs inc., prévoient utiliser le gaz naturel dès que celui-ci sera disponible. Gazifère a donc prévu, pour ces deux (2) clients, pour la première année suivant la mise en service du Projet (2020), des volumes pour une année entière. Pour les autres clients, Gazifère a utilisé la règle de la demi-année à compter de l'année 2020 ».

Demande :

- 5.1 En référence, Gazifère mentionne que Lauzon Planchers de bois exclusifs inc. prévoit utiliser le gaz naturel dès que celui-ci sera disponible. Veuillez indiquer si une entente est intervenue entre Gazifère et Lauzon Planchers de bois exclusifs inc. concernant l'utilisation du gaz naturel par ce dernier. Le cas échéant, veuillez déposer et expliquer les principaux éléments de cette entente. Dans le cas contraire, veuillez préciser les volumes inclus à l'analyse financière et justifier l'inclusion de ceux-ci à l'analyse financière à partir de l'année 2020.

6. Référence : Dossier R-3839-2013, décision [D-2013-099](#), p.17, par. 59.

Préambule :

« [59] La Régie est d'avis qu'en raison de l'absence de contribution financière de Fortress, du peu de garanties quant à la solidité financière de cette dernière et de l'importance de l'investissement assumé par le distributeur, il n'est pas dans l'intérêt des consommateurs d'autoriser ce projet d'investissement tel que présenté par Gazifère ». [nous soulignons]

Demande :

- 6.1 Dans sa décision D-2013-099, la Régie mentionnait le peu de garanties quant à la santé financière de Fortress. Veuillez indiquer les nouveaux éléments qui permettrait à la Régie de modifier son avis quant à la santé financière de Fortress et qui minimiseraient les risques pour la clientèle actuelle du Distributeur.